Groupe promotrans

MINISTÈRE DU TRAVAIL
Liberté
Égalité
Fraternité

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné(e), BARBIER Jean-Raynald, représentant légal du dispensateur de formation PROMOTRANS SAINT-BRIEUC FPC, situé Z.A. DE L'ÉCLUSE - 1 RUE POMPIN BP 11- 22120 YFFINIAC

atteste que **Mme LE ROUX Typhaine**, salarié(e) de l'entreprise **LIP Industrie et Bâtiment** a suivi l'action de formation **FORMATION AIPR ENCADRANT INITIAL**

Nature de l'action[1]:

Actions de formation

qui s'est déroulée du **22/09/2026** au **22/09/2026**

pour une durée totale de **7** heures (nombre d'heures réalisées ou, s'agissant d'une formation par apprentissage, nombre de mois réalisés)[2]

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à **YFFINIAC,** le **22/09/2026**

Cachet et signature
du responsable du dispensateur de formation
BARBIER Jean-Raynald –Directeur(trice) de centre

Groupe promotrans
PROMOTRANS FPC
Z.A. de l'Écluse - BP 11
22120 YFFINIAC
Tél. 02 96 79 84 84
Fax 02 96 79 84 77
jrbarbier@promotrans.fr
RCS Paris 808 634 141
SAS au capital de 6 420 000 €

[1] Lorsque l'action est mise en œuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.

[2] Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.